**UCO Cahiers de recherche en économie-gestion**
*N° 2024-eco-08*

**UCO Working Paper Series in Economics and Business Administration**
*N° 2024-eco-08*

**Octobre 2024**

# Que dit la Doctrine Sociale de l'Église sur la famille ?

**Jean-Yves Naudet**
Université d'Aix-Marseille

UCO UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST

EGEI
Éthique et Gouvernance de l'Entreprise et des Institutions

Université catholique de l'Ouest
Faculté de Droit, Économie, Gestion et Science politique
3 place André Leroy, 49008 Angers, France
Responsable : Karl-F. ISRAEL, kisrael@uco.fr
https://recherche.uco.fr/equipe/egei

# Que dit la Doctrine Sociale de l'Église sur la famille ?

Jean-Yves Naudet[1]

*Résumé*

Cet article présente une synthèse des enseignements de la doctrine sociale de l'Eglise catholique concernant la famille. Il montre en particulier la constance des principes, en particulier sur le rôle central de cette institution dans la société, et les enrichissements constants de cette doctrine depuis ses origines jusqu'aux enseignements des derniers papes.

La doctrine sociale de l'Église (DSE), telle qu'elle a été élaborée par le magistère romain depuis Léon XIII et *Rerum novarum* jusqu'au pape actuel, pose un certain nombre de principes universels (dignité de la personne, bien commun, subsidiarité, solidarité, propriété privée et destination universelle des biens, corps intermédiaires, …) qui s'appliquent à toute société, et donc à chaque personne et à chaque groupe. Ces principes s'appliquent donc en particulier à la famille, à laquelle ce Cahier est consacré. De plus, s'il y a bien un domaine dans lequel l'enseignement de l'Église, à travers sa doctrine sociale, est constant, développé, approfondi, c'est celui de la famille et de son rôle dans la société. Les principes sont depuis toujours au cœur de la DSE : la famille est la cellule de base de la société, conséquence directe du principe de subsidiarité, le lieu de la construction de la personnalité, le creuset de la formation éthique de la personne et cette famille doit, autant que possible, avoir un caractère stable. Ce sont ces principes qui sont présentés ci-dessous. On pourra utilement les confronter aux analyses économiques présentées non seulement dans cette publication mais surtout dans l'ouvrage de Jean-Didier Lecaillon auquel nous renvoyons[2]. La doctrine sociale ne rentre pas dans les applications pratiques, puisqu'elle est avant tout une motivation pour l'action et qu'elle invite chacun à en tirer les applications pratiques, en utilisant sa raison et ses connaissances scientifiques, comme c'est le cas dans ce livre.

## 1 - L'apport de Jean-Paul II, *« pape de la famille »*

Toutes les encycliques sociales ont évoqué la famille. C'est sans doute Jean-Paul II, par la longueur de son pontificat et la profondeur de son enseignement, qui a le mieux résumé le rôle de la famille dans la société. Comme il le souligne dans *Familiaris consortio : « L'avenir de l'humanité passe par la famille ! »* (§86). Même dans l'encyclique la plus tournée vers les questions économiques, *Centesimus annus*, le mot famille apparait 32 fois. Le passage le plus pertinent pour notre sujet est le suivant :

« La première structure fondamentale pour une " écologie humaine " est la famille, au sein de laquelle l'homme reçoit des premières notions déterminantes concernant la vérité et le bien, dans laquelle il apprend ce que signifie aimer et être aimé et, par conséquent, ce que veut dire concrètement être une personne. On pense ici à la famille fondée sur le mariage, où le don de soi réciproque de l'homme et de la femme crée un milieu de vie dans lequel l'enfant peut naître et épanouir ses capacités, devenir conscient de sa dignité et se préparer à affronter son destin unique et irremplaçable. Il arrive souvent, au contraire, que l'homme se décourage de réaliser les

[1] Jean-Yves Naudet, professeur honoraire de sciences économiques à l'université d'Aix-Marseille, président d'honneur de l'Association des Économistes Catholiques, est l'auteur de nombreux ouvrages sur la doctrine sociale de l'Église. Il a dirigé jusqu'en 2015, au sein de l'Université d'Aix-Marseille, le Centre de Recherches en Éthique Économique qu'il a lui-même créé.

[2] LECAILLON, J.-D., *La famille au cœur de l'économie,* Travaux de recherche de l'AEC, Salvator, 2024.

conditions authentiques de la reproduction humaine, et il est amené à se considérer lui-même et à considérer sa propre vie comme un ensemble de sensations à expérimenter et non comme une œuvre à accomplir. Il en résulte un manque de liberté qui fait renoncer au devoir de se lier dans la stabilité avec une autre personne et d'engendrer des enfants, ou bien qui amène à considérer ceux-ci comme une de ces nombreuses " choses " que l'on peut avoir ou ne pas avoir, au gré de ses goûts, et qui entrent en concurrence avec d'autres possibilités » (§39).

Ce paragraphe est d'une grande richesse :

- il remet l'écologie à sa place, parce que la véritable écologie, c'est l'écologie humaine et celle-ci repose d'abord sur la famille ; c'est l'homme qui doit être au cœur de l'écologie ;
- c'est d'abord dans la famille que l'homme se forme et forge sa morale et sa conception de la vérité et du bien ;
- c'est dans la famille qu'on apprend à être une personne, donc un être de relations et d'amour, et non d'oppositions et de luttes ; à une autre occasion le pape rappellera que l'histoire de l'humanité c'est celle du besoin d'aimer et d'être aimé, et non de la lutte des classes ;
- cette famille, composée d'un homme et d'une femme, est fondée sur le mariage et ouverte à la vie ;
- c'est dans ce cadre que l'enfant découvre sa dignité et son destin unique ;
- c'est dans la famille qu'on apprend la dimension durable, celle de la fidélité à ses engagements, celle de la liberté responsable et de la dignité humaine, chacun ayant une œuvre à accomplir, celle de développer ses talents en vue du bien commun ; ce caractère durable est considéré comme un droit par Jean-Paul II dans *Familiaris consortio : « le droit à la stabilité du lien conjugal et de l'institution du mariage »* (§46).
- c'est enfin ce respect de la stabilité et de la dignité qui montre l'importance spécifique des enfants, qui ne peuvent être considérés comme une chose que l'on choisit librement, en fonction de ses goûts, comme on choisit un objet, et en concurrence avec d'autres objets.

## 2 - Jean-Paul II reprend et développe les analyses de ses prédécesseurs

Au-delà de ce passage, cette encyclique reprend pratiquement tous les thèmes de ses prédécesseurs, qui seront repris par ses successeurs.

La dimension économique de la famille, puisque, comme le soulignait déjà Léon XIII, le salaire (le revenu dirait-on aujourd'hui) doit permettre de faire vivre le travailleur et sa famille. Si l'homme travaille c'est *« pour subvenir aux besoins de sa famille »* (*Centesimus annus,* §43), même si cela passe évidemment par l'échange et par le fait de produire des biens et services désirés part d'autres, pour se procurer, grâce à l'échange, de ce dont sa propre famille a besoin, mais aussi par ce que le ménage produit pour lui-même (production domestique).

Jean-Paul II rappelle que Léon XIII a souvent insisté sur « les nécessaires limites de l'intervention de l'État et sur sa nature de simple instrument, puisque l'individu, la famille et la société lui sont antérieurs et que l'État existe pour protéger leurs droits respectifs sans jamais les opprimer ». On peut citer à ce propos le passage vraiment prophétique de Léon XIII dans Rerum novarum (qui cite le mot famille 18 fois) : « C'est une erreur grave et funeste de vouloir que le pouvoir civil pénètre à sa guise jusque dans le sanctuaire de la famille » et aussi « en substituant à la providence paternelle la providence de l'État, les socialistes vont contre la justice naturelle et brisent les liens de la famille » (§11). Le passage de Léon XIII est prophétique car, en 1891, personne n'utilisait encore le terme d'État providence, alors que le pape avait

déjà compris qu'un État providence se substituant à la famille détruirait la famille ! Léon XIII insistait sur le fait que la famille, communauté naturelle crée dès l'origine (voir le récit de la Genèse) est antérieure à toute autre société ou groupement et doit donc en particulier avoir des droits et des devoirs absolument indépendants de l'État. Jean-Paul II a d'ailleurs insisté sur les limites de l'État providence (Centesimus annus, §48) et affirme que le principe de subsidiarité doit jouer à plein, comme il le rappelle dans Familiaris consortio : « En vertu de ce principe l'État ne peut pas et ne doit pas enlever aux familles les tâches qu'elles peuvent fort bien accomplir seules ou en s'associant librement à d'autres familles ; mais il doit au contraire favoriser et susciter le plus possible les initiatives responsables des familles » (§45).

Comme tous les papes, Jean-Paul II défend la liberté scolaire : « Le droit des parents au choix d'une éducation conforme à leur foi doit être absolument assuré » (Familiaris consortio, §40).

Il en va de même concernant le droit de la famille à posséder des biens et donc à constituer un patrimoine. Jean XXIII, après Pie XII, a souligné le lien entre famille et propriété. La possession d'un patrimoine sous forme de biens durables, de logements, de titres financiers, etc., assure à la famille une garantie contre les aléas et une zone de liberté et d'autonomie contre tous les empiétements et notamment ceux de l'État.

Dans la même logique, Jean-Paul II rappelle que « le caractère social de l'homme ne s'épuise pas dans l'État, mais il se réalise dans divers groupes intermédiaires, de la famille aux groupes économiques, sociaux, politiques et culturels qui, découlant de la même nature humaine, ont - toujours à l'intérieur du bien commun - leur autonomie propre. C'est ce que j'ai appelé la " personnalité " de la société qui, avec la personnalité de l'individu, a été éliminée par le " socialisme réel " (Centesimus annus, §13). La famille est la première cellule qui rappelle et réalise la dimension sociale de l'homme ». L'État totalitaire c'est celui qui absorbe la société civile et en particulier la famille (Centesimus annus, §45).

La famille est le « sanctuaire de la vie » (Centesimus annus, §39) : protéger la famille, c'est protéger la vie. Affaiblir la famille, c'est affaiblir la vie. « Contre ce qu'on appelle la culture de la mort, la famille constitue le lieu de la culture de la vie ».

Le lien intergénérationnel et la question de la politique familiale : « Pour dépasser la mentalité individualiste répandue aujourd'hui, il faut un engagement concret de solidarité et de charité qui commence à l'intérieur de la famille par le soutien mutuel des époux, puis s'exerce par la prise en charge des générations les unes par les autres. C'est ainsi que la famille se définit comme une communauté de travail et de solidarité. Cependant, il arrive que, lorsque la famille décide de répondre pleinement à sa vocation, elle se trouve privée de l'appui nécessaire de la part de l'État, et elle ne dispose pas de ressources suffisantes. Il est urgent de promouvoir non seulement des politiques de la famille, mais aussi des politiques sociales qui aient comme principal objectif la famille elle-même… » (Centesimus annus, §49). Autrement dit pas de politique sociale sans dimension familiale.

Il serait évidemment réducteur de s'en tenir à Jean-Paul II, mais il est par excellence le pape de la famille. La plupart des thèmes présentés ci-dessus se trouvent également, on vient de le voir, abordés chez d'autres papes et il n'est pas nécessaire d'y revenir plus en détail. On notera juste quelques apports spécifiques.

## 3 - L'apport des autres papes

Jean XXIII a aussi été un grand défenseur de la famille, notamment dans *Mater et magistra* (23 citations) et il rappelle en particulier le lien que faisait déjà Pie XII dans son radio message de 1941 entre famille et propriété car *« la propriété privée des*

*biens matériels doit être considérée comme "l'espace vital de la famille", c'est-à-dire comme un moyen apte "à assurer au père de famille la saine liberté dont il a besoin pour pouvoir remplir les devoirs que le créateur lui a assignés, pour le bien-être physique, spirituel et religieux de la famille" »* (§45, citant Pie XII).

A propos du tiers-monde, dans *Populorum progressio,* Paul VI, tout en soulignant que le rôle de la famille ne devait pas s'exercer au détriment des libertés fondamentales des personnes, insistait aussi sur *« la famille naturelle, monogamique et stable, telle que le dessein divin l'a conçue et que le christianisme l'a sanctifiée, doit demeurer ce "lieu de rencontres de plusieurs générations qui s'aident mutuellement à acquérir une sagesse plus étendue et à harmoniser les droits de la personne avec les autres exigences de la vie sociale" »* (§35, citant *in fine Gaudium et spes*).

Dans *Caritas in veritate*, Benoît XVI (qui cite 28 fois la famille) affirme, en matière démographique et de natalité, *« la compétence primordiale des familles par rapport à celle de l'État et à ses politiques contraignantes »* (§44). Par ailleurs, Benoît XVI aborde un thème fondamental, largement développé par les économistes, celui du capital humain, en rapprochant les termes *« homme »* et *« capital »* : *« l'homme, la personne, dans son intégrité, est le premier capital à sauvegarder et à valoriser »* (*Caritas in veritate,* §25) et *« rappelons que la plus grande ressource à mettre en valeur dans les pays qui ont besoin d'aide au développement, est la ressource humaine : c'est là le véritable capital qu'il faut faire grandir afin d'assurer aux pays les plus pauvres un avenir autonome effectif »* (*Caritas in veritate,* §58).

Le pape François, qui cite 17 fois le terme famille dans Laudato si', affirme que « la possession d'un logement est très étroitement liée à la dignité des personnes et au développement des familles » (§152) et que considérer la famille « comme cellule de base de la société » (§157) est un élément du bien commun. Il souligne aussi « l'importance centrale de la famille » (§213) en matière d'éducation. De plus « la famille est le lieu de la formation intégrale, où se déroulent les différents aspects, intimement reliés entre eux, de la maturation personnelle. Dans la famille, on apprend à demander une permission avec respect, à dire "merci" comme expression d'une juste évaluation des choses qu'on reçoit, à dominer l'agressivité ou la voracité, et à demander pardon quand on cause un dommage. Ces petits gestes de sincère courtoisie aident à construire une culture de la vie partagée et du respect pour ceux qui nous entourent » (§213).

Enfin, dans Fratelli tutti, où le pape cite 37 fois la famille, il souligne à nouveau le rôle central des « familles, appelées à une mission éducative première et incontournable. Elles constituent le premier lieu où se vivent et se transmettent les valeurs de l'amour et de la fraternité, de la convivialité et du partage, de l'attention et du soin de l'autre. Elles sont aussi le milieu privilégié pour la transmission de la foi, en commençant par ces simples gestes de dévotion que les mères enseignent à leurs enfants » (§114). Il insiste aussi sur l'importance du lien intergénérationnel au sein des familles et il affirme que « la notion de bien commun inclut aussi les générations futures » (Laudato si', §459), soulignant l'importance de la solidarité intergénérationnelle.

Par ailleurs, le *compendium* de la doctrine sociale[3] consacre tout le chapitre 5 à *« la famille, cellule vitale de la société »*. Le terme de famille y est extrêmement mis en valeur, puisqu'il se retrouve 252 fois dans tout le *compendium* ! La synthèse est très complète et tous les aspects présentés ci-dessus à partir des encycliques sociales s'y retrouvent, notamment l'importance de la famille pour la société. Le lien entre les générations est également bien souligné, ainsi que l'importance de la stabilité du noyau

[3] Conseil Pontifical « Justice et Paix », *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église,* Libreria Editrice Vaticana, 2005.

familial : *« La solidité du noyau familial est une ressource déterminante pour la qualité de la vie sociale en commun ; par conséquent, la communauté civile ne peut pas rester indifférente face aux tendances de désagrégation qui minent à la base ses colonnes portantes »* (§229).

De plus « en exerçant sa mission éducative, la famille contribue au bien commun et constitue la première école de vertus sociales, dont toutes les sociétés ont besoin. Les personnes sont aidées en famille à grandir dans la liberté et dans la responsabilité, prémisses indispensables pour remplir toutes sortes de tâches dans la société. En outre, l'éducation permet de communiquer, pour qu'elles soient assimilées et qu'elles deviennent propres à chacun, certaines valeurs fondamentales, nécessaires pour être des citoyens libres, honnêtes et responsables » (§238). « La famille doit donc être considérée, à bon droit, comme un acteur essentiel de la vie économique » (§248). Puisque la famille est au service de la société, la société doit promouvoir et défendre la famille. Enfin la politique familiale est évoquée, pour indiquer que les familles doivent en être les protagonistes (§247) en défendant elles-mêmes les droits des familles, citant à ce propos Jean-Paul II.

La doctrine sociale de l'Église apporte donc une contribution majeure à la compréhension de la famille et de son rôle dans la société, au service du bien commun, ce qui justifie des mesures et des politiques de défense et de promotion de la famille.